

Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier : contribution du CESER au débat public

L'enjeu est de taille : un parc de 82 éoliennes sur 82,5 km² capables de produire 498 MW, soit l'équivalent d'une tranche de la centrale de Cordemais. Par comparaison, le premier parc au large du Croisic produira 480 MW (80 éoliennes). Il s'agit donc d'un doublement de la puissance installée avec moins de machines plus puissantes (passage de 6 à 8 MW par éolienne).



Le vent en poupe

La filière des Energies marines renouvelables (EMR) émerge et se consolide rapidement en Pays de la Loire. Elle contribue au mix énergétique régional, valorise le savoir-faire de la région, offre des opportunités à des entreprises locales innovantes et ouvre des perspectives à l'international. Autant d'enjeux que le CESER a souligné dans ses études sur "Les défis énergétiques des Pays de la Loire à 2020" (novembre 2012), "Réussir la Troisième révolution industrielle et agricole en Pays de la Loire" (novembre 2014), et la "Territorialisation de l'économie et économie concurrentielle" (avril 2015).

Au-delà des enjeux économiques



Le projet annonce 6000 emplois à venir, dont 125 emplois directs de proximité sur toute la durée de vie du parc (20-25 ans) pour la construction, l'exploitation et la maintenance de ce nouveau parc éolien en mer. Le CESER s'interroge sur la pérennité de ces emplois. Le projet - qui impacte à la fois les milieux marin et aérien - nécessite l'espace suffisant (1000 mètres) entre les lignes d'éoliennes pour les activités de pêche, de nautisme et la création de couloirs pour les oiseaux migrateurs.

La question de la viabilité économique de l'investissement

Compte tenu des coûts d'installation / raccordement (2 Mds€) et d'exploitation (2Mds€), le coût moyen de l'électricité produite par l'éolien en mer s'élèverait à environ 200 €/MWh, soit un surcoût de 35%. Pour contribuer au financement de cette transition énergétique, la solution pourrait être l'application à toutes les énergies fossiles de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE).